



Objectifs

Former des professionnels de l'accompagnement, des soins et des services à la personne, amenés à exercer leurs fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en **structures collectives**.

Public

Le Baccalauréat Professionnel se déroule en 3 ans

- ▶ **En classe de 2nde**, ce Baccalauréat professionnel s'adresse aux **jeunes issus de 3ème**.
- ▶ **En classe de 1ère**, il est accessible aux élèves :
 - ❑ soit titulaires d'un CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) ou d'une MCAD (Mention Complémentaire d'Aide à Domicile),
 - ❑ soit ayant effectué une seconde ou une première générale ou technologique.

Les qualités requises pour ce baccalauréat sont :

- ▶ le goût pour les relations humaines et le travail en équipe
- ▶ la maturité, l'autonomie, le sens des initiatives
- ▶ le souci constant de la bienveillance des personnes
- ▶ la discrétion professionnelle

Formation

La formation s'articule autour de l'enseignement général, de l'enseignement professionnel (théorique & pratique), et de la formation en milieu professionnel.

L'enseignement général

- ▶ Français, Histoire-Géographie, Education Civique
- ▶ Mathématiques, Sciences Physiques
- ▶ Langues Vivantes
- ▶ Education Physique et Sportive
- ▶ Arts Appliqués & Culture artistique

L'enseignement professionnel

▶ Théorique et pratique en classe

- ❑ Biologie et microbiologie appliquées, Nutrition, Alimentation
- ❑ Techniques professionnelles et technologie associée : Services à l'usager, Ergonomie & Soins, Animation & Education à la santé
- ❑ Sciences Médico-Sociales : Connaissance des publics et des structures, Méthodologie d'intervention, Communication
- ❑ Economie-Gestion
- ❑ Prévention, Santé, Environnement

▶ Formation en milieu professionnel

- ❑ **23 semaines en milieu professionnel réparties sur les 3 années de formation**
 - 7 semaines en Seconde
 - 8 semaines en Première
 - 8 semaines en Terminale.
- ❑ **Dans les structures suivantes**
 - dans les établissements de santé, publics ou privés dont établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation...
 - dans les structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées,
 - dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance, en école maternelle, en école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.



BAC PRO ASSP

Bac Pro Accompagnement,
Soins & Services à la Personne
► Option "en Structure"

Les épreuves du Bac Pro ASSP

Epreuves professionnelles	Coef.	Mode
E1 : Epreuve Scientifique et Technique	7	
E11 : Mathématiques	1,5	CCF
E12 : Sciences physiques et chimiques	1,5	
E13 : Conduite d'un projet d'établissement	4	
E2 : Epreuve Technologique Analyse de situation(s) professionnelle(s)	4	Écrit (4h)
E3 : Epreuve Professionnelle	10	
E31 : Soins hygiène et de confort, de services à la personne en structure	4	CCF
E32 : Projet d'animation	2	CCF
E33 : Conduite d'action éducation à la santé	2	CCF
E34 : Economie, Gestion	1	Écrit
E35 : Prévention, Santé Environnement	1	Écrit

Epreuves générales	Coef.	Mode
E4 : Epreuve de Langue Vivante	2	CCF
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie & Education Civique	5	Écrit
E51 : Français	2,5	2h30
E52 : Histoire, Géographie et Education civique	2,5	2h
E6 : Epreuve d'Arts Appliqués et cultures artistiques	1	CCF
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1	CCF
Epreuves facultative	Coef.	Mode
Langue vivante <i>nécessairement différente de la langue vivante obligatoire</i>	Note > 10	Oral (20 min)

CCF : Contrôle en Cours de Formation

Les résultats aux examens 2018 : 86 % • 2017 : 88 % • 2016 : 97 % • 2015 : 95 %

Les mentions



En 2018 : ● 15 mentions **Assez Bien** ● 4 mentions **Bien**
 En 2017 : ● 9 mentions **Assez Bien** ● 6 mentions **Bien** ● 1 mention **Très Bien**
 En 2016 : ● 9 mentions **Assez Bien** ● 6 mentions **Bien**
 En 2015 : ● 17 mentions **Assez Bien** ● 6 mentions **Bien**

Que faire avec un Bac Pro ASSP ?

Le Baccalauréat Professionnel permet avant tout de travailler. Néanmoins, les élèves les plus motivés, les plus studieux et qui ont acquis un bon niveau dans toutes les disciplines, pourront également poursuivre des études supérieures.

Travailler dans des établissements médico-sociaux ou de la petite enfance :

- Assistant en soins et en santé communautaire ;
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées ;
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance ;
- Responsable hébergement ou de petites unités en domicile collectif (après expérience ou formation complémentaire)...

Poursuivre des études courtes vers un Diplôme d'Etat de niveau V

► Aide-Soignant

► Auxiliaire de Puériculture

- ⇒ Les titulaires du Bac Pro ASSP sont dispensés des épreuves de concours et de respectivement 3 et 4 modules sur les 8 modules des formations d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture.
- ⇒ 15% des places leurs sont réservés en IFAS et IFAP
- ⇒ Pour plus de détails, consulter Le Journal Officiel de la République Française n° 0122 du 27 mai 2014 :
 - page 8710, texte n° 25 : Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au **diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture**
 - page 8709, texte n° 24 : Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au **diplôme d'Etat d'aide-soignant**

Poursuivre des études plus longues

► Vers des Diplômes d'Etat de niveau IV ou supérieur :

- Infirmier
- Moniteur-Educateur
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- ...

► vers des filières sélectives, comme les BTS, qui privilégient les bons dossiers et les mentions "Bien" voire "Très Bien" au Bac Professionnel :

- BTS SP3S** : Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (cf. Fiche BTS SP3S)
- BTS ESF** : Economie Sociale Familiale

► Vers des classes préparatoires :

- Prépa Passerelle SUP** : préparation aux études supérieures des secteurs sanitaire et social (cf. fiche Prépa Passerelle SUP)